

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles  
**Herausgeber:** Société Vaudoise des Sciences Naturelles  
**Band:** 57 (1929-1932)  
**Heft:** 226

**Artikel:** Additions et observations relatives à la flore de la Vallée de Joux  
**Autor:** Aubert, S.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-284185>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Additions et observations  
relatives à la Flore de la Vallée de Joux**

PAR

**Sam. AUBERT***(Séance du 19 novembre 1930.)*

---

Les interventions continuelles de l'homme dans la nature créent de nouvelles conditions biologiques ou modifient dans une certaine mesure celles qui existent déjà, de par la nature des lieux. Aussi, des plantes réputées rares jusqu'ici, dans une contrée, s'y propagent et deviennent communes; d'autres par contre, incapables de s'adapter aux conditions nouvelles qu'on leur fait, régressent ou même disparaissent.

A la Vallée de Joux, l'exploitation toujours plus intensive des forêts et la raréfaction extrême des massifs vierges, frais et très ombreux qui en a été la conséquence, ont causé le recul très évident de certains types, comme le *Streptopus amplexifolius*, le *Listera cordata*, le *Blechnum spicant*. Ils n'ont pas encore disparu, mais cela viendra sûrement un jour, plus ou moins prochain. Pendant la guerre, certaines tourbières ont été l'objet d'une exploitation massive, en particulier, celle du Sentier; aussi la *Scheuchzeria palustris*, qui y existait jadis à l'état peu répandu, en a complètement disparu: depuis deux ou trois ans, toutes les recherches faites à son sujet, sont restées vaines.

Puis, il y a les agents de migration dont il faut tenir compte. Ils représentent des forces en activité continue. Le vent, les oiseaux, les quadrupèdes, l'homme et ses divers engins de transport, travaillent sans arrêt et véhiculent des graines ou des fruits d'une région dans une autre. Parfois, tel de ces organismes, charrié dans une région où il manquait jusqu'ici et tombant dans une localité favorable, s'y installe

et devient partie intégrante et naturelle de la flore de cette région. Cela est vrai surtout pour de nombreux arbrisseaux, à fruits transportés par les oiseaux: *Ligustrum vulgare*, *Taxus baccata*, *Cornus sanguinea*, etc.

Trop souvent, on fait état de l'absence d'une espèce dans une contrée déterminée, pour déclarer que son existence y est impossible, sans se demander si la faute n'en est pas aux agents de migration qui jusqu'ici se sont montrés impuissants à l'y introduire. Ainsi l'*Acer campestre* manque à la Vallée de Joux; je crois pouvoir l'affirmer, car depuis trente ans que je le cherche, je n'ai pas réussi à l'y découvrir. Or, cet arbre existe au bord de la route de la Petite Echelle, au-dessus de Vallorbe, à 1080 m., de même qu'au Mollendruz, versant SE, à 1100 m. Et puisque l'*Acer campestre* vit dans les localités signalées sous la forme de buissons vigoureux de 1 m. 50 à 2 m. de haut, il n'y a pas de raison pour admettre qu'il ne lui soit pas possible de prospérer à la Vallée de Joux — altitude minimum 1008,50 m., où des localités absolument semblables à celles dont il vient d'être question ne manquent pas. Un jour, peut-être, une samare apportée par le vent, l'y introduira.

La flore d'une contrée étant ainsi en état de perpétuel devenir, il est obligatoire que l'étude de cette flore soit, elle aussi, en activité continuelle. Ajoutons à ce propos, que malgré les excursions nombreuses faites en toute saison propice à travers une contrée aussi vaste que la Vallée de Joux, certaines espèces très disséminées et peu apparentes peuvent échapper à l'œil de l'observateur qui les considère comme absentes, alors qu'elles sont bien présentes.

Dans le cours des lignes suivantes, je me propose d'exposer les observations enregistrées depuis quelques années et dont plusieurs se rapportent à des espèces non signalées dans les publications précédentes<sup>1</sup>.

La nomenclature est celle de Schinz et Keller, Flore de la Suisse, éd. française, par le professeur E. Wilczek. Le si-

<sup>1</sup> SAM. AUBERT. — Nouvelles notes sur la flore de la Vallée de Joux. *Bull. Soc. vaud. sc. nat.*, vol. XXXVI, N° 135, 1899.

— La flore de la Vallée de Joux. *Bull. Soc. vaud. sc. nat.*, vol. XXXVI, N° 138, 1900.

— Notes complémentaires sur la flore de la Vallée de Joux. *Bull. Soc. vaud. sc. nat.*, vol. XL, N° 149, 1904.

gne \* désigne une espèce non encore signalée dans les publications précitées.

*Asarum europæum*. Cette plante est peu commune à la V. de J. On la trouve le long du versant W, sous la forme de rares petites colonies, cantonnées le long des lisières jusqu'à 1290 m. Sur le versant français du Risoux, au contraire, dont l'exposition va de l'W au N, elle est extrêmement commune dans la zone forestière et celle des pâturages boisés où elle s'élève jusqu'à 1330 m., dans un bois touffu, d'exposition N. Probablement, les quelques localités « combières » de cette plante, peuvent-elles être envisagées comme l'extension vers l'est de son aire française.

*Anthericum Liliago* : outre la Dôle, se rencontre à la Roche du Carroz et sur les talus du chemin de fer au Rocheray.

*Cephalanthera rubra* : disséminée le long de la côte boisée dominant le lac de Joux.

*Cephalanthera longifolia* : idem.

*Cephalanthera latifolia* \* : idem.

*Epilobium Dodonæi* \* : quelques pieds sur la grève caillouteuse du lac Brenet à Bonport.

*Fagus sylvatica*. Quiconque parcourt les hauts plateaux qui s'élèvent à 1280-1300 m. et au-dessus sur le versant oriental, est aussitôt frappé par la rareté ou même l'absence du hêtre. Ainsi, partant de la Rolaz, route du Marchairuz, 1340-1350 m., dans la direction du NE, à travers les plateaux des Prés de Bière, Chaumilles, Grands Crosets, etc., on n'en observera pour ainsi dire aucun et de là à conclure que l'existence du hêtre est impossible à cette altitude et en de tels lieux, il n'y a qu'un pas. Mais il est plus au sud et plus au nord aussi, des localités offrant des conditions biologiques très pareilles, ainsi à la Dôle, au Mazel rière l'Abbaye, à exposition N et NW, altitudes comprises entre 1400 et 1450 m., où le hêtre vient fort bien, à l'état arborescent. J'ai observé des hêtres buissonnants au Montoisey (près du Crêt de la Neige), versant N; au Crêt des Danses (Noirmont), toujours versant N, à 1500 m.; enfin, au Chasseral, versant NW, à 1530 m., dans un endroit extraordinairement battu des vents. Tout cela montre que des raisons climatiques, altitudinales et édaphiques n'expliquent pas l'absence du hêtre dans la région précitée de la V. d. J. Elle est due à l'homme, qui dans les siècles pas-

sés, a réduit les forêts en charbon pour l'alimentation des établissements sidérurgiques qui existaient encore en diverses localités de la V. de J. au début du 19<sup>e</sup> siècle. Pour des motifs aisément compréhensibles, les conifères ont pu reprendre possession du terrain, mais le hêtre n'a pas encore été à même de le faire.

*Genista pilosa*: abondant à la surface d'un pâturage séchard et rocailleux, la Petite Landoz, versant français du Risoux, 1150 m. environ.

*Hedera Helix*: au-dessus de Vallorbe, à Prallioux, s'observe jusqu'à 1150 m., sous la forme de tiges agrippées aux hêtres et atteignant jusqu'à 6-7 m. de haut. A la V. de J., à part la localité bien connue de Pré Lyonnet, on peut le voir, palissant les grandes dalles rocheuses redressées, qui limitant au NW le vallon du lac Brenet.

*Herminium Monorchis*\*: prairies à sol frais au-dessus du Solliat et du Lieu, 1100 m.

*Malachium aquaticum*\*: sur la grève du lac, au Pont.

*Orchis ustulatus*\*: prairie humide au-dessus du Sentier, 1050 m.

*Orchis sambucinus*\*: abondant sur les pâturages des Grands Plats et des Petits Plats, surtout la variété à fleurs jaunes, 1300 m.

*Pyrola uniflora*: une colonie occupant quelques mètres carrés, dans une combe gazonnée, très ombragée, au-dessus du Solliat, 1140 m.

*Quercus sessiliflora*\*. Le chêne rouvre existe sur les confins de la V. de J., et jusqu'à une altitude bien supérieure à celle des premières pentes qui s'élèvent au-dessus du niveau du lac de Joux. En effet, au col de Mollendruz, versant de Mont la Ville, nous observons de très nombreux individus de plusieurs mètres de haut, jusqu'à 1150 m. Mais il y a mieux: le long des pâturages qui s'étendent plus au NE, le Sasselet, Vernand, le Boutavent dessus, entre 1220 et 1270 m., on peut voir de nombreux sujets, de 2-3 m. de hauteur, tortus, maltraités par le climat, mais bien vivants quand même et tenant bon. Dans ces conditions, pourquoi le chêne ne vivrait-il pas à la V. de J., d'autant plus que l'espèce a été signalée à l'état subfossile, au Solliat, 1070 m., sous la forme de troncs enfouis dans le sol à 30 cm. de profondeur et dont le bois resté très dur a l'aspect de l'ébène (voir flore V. de J., p. 584).

Or ce n'est qu'en 1929, tout à fait par hasard, que j'ai mis la main sur un chêne et ensuite sur deux autres, savoir au SE du Pont, au lieu dit Les Places, 1120 m. Il s'agit d'individus buissonnants, provenant de rejets sur souches. Deux sont fort bien venus et atteignent 2-3 m. de haut. Le troisième, d'une taille rabougrie et aplatie, a piteuse mine. Un quatrième sujet, de 3-4 m. de haut, de taille élancée, sain et prospère, existe à 500 m. plus au SW, à la lisière supérieure de la combe Saint-Michel, 1100 m.

*Salix retusa* : une colonie ♂ et ♀ à la Cernée, versant français du Risoux, combe fraîche, exposition N, 1200 m. environ.

*Scheuchzeria palustris* : tourbière du Creux de Cruaz, 1370 m.

*Scutellaria galerigulata*\* : marais du Séchey, assez abondante.

*Sieglingia decumbens*\* : répandue sur les prairies sèches, exposées au S, aux Begnines, 1450 m., Creux de Cruaz 1400 m., le Cerney sur le Brassus 1270 m.

*Sibbaldia procumbens* : signalée jusqu'ici exclusivement au Mont Tendre, pour le Jura suisse; observé en 1928 quelques petites colonies dispersées au sein du pâturage, au Noirmont, dans la combe qui s'allonge du chalet de l'Arzière vers le NE, à 1470 m. environ. Cette petite plante, qui peut facilement passer inaperçue, s'observera sans doute en d'autres points encore de la haute chaîne.

*Stachys officinalis* (*Betonica* off.) : nouvelle pour La Vallée proprement dite: Les Charbonnières, Château Feuillet, près Le Sentier.

*Taxus baccata* : outre les deux spécimens signalés dans la flore de la V. de J., au Solliat et aux Piguet-Dessus, il en est d'autres à la connaissance desquels je suis arrivé grâce à l'obligeance des gardes forestiers. Ainsi, au Séchey, au Bonhomme, aux Agouillons sur le Pont, on peut observer 4 à 5 beaux spécimens d'ifs, de 2 à 3 m. de haut. L'un a été coupé et le garde Henri Meylan, au Séchey, m'a assuré l'avoir vu porter des baies. D'autre part, l'if est répandu dans les gorges boisées qui des limites nord de La Vallée descendent sur Vallorbe. Je l'ai rencontré, en particulier, au pied de la Roche des Arcs, dans les éboulis boisés, contre l'escarpement, à l'état buissonnant; au sommet à 1230 m. sous la forme

d'individus de fort belle venue, mesurant 3 à 4 m. de haut, exposition SE. Des pieds s'aventurent même sur le revers NW de cette même roche. Sur le territoire même de la V. de J., à 1200 m. environ, le long de la crête qui domine la combe des Cernies, on peut voir aussi des ifs de belle taille. Ainsi de la contrée de Vallorbe, l'if s'insinue graduellement vers le SW et gagne la V. de J., grâce sans doute à l'action des oiseaux. Et si les conditions actuelles de climat et de boisement se maintiennent, nul doute qu'il ne se répande plus loin encore vers le SW, à l'intérieur des massifs qui recouvrent le versant W. Car, du moment qu'il prospère et fructifie là où il est aujourd'hui, à l'extrémité de la vallée, aucune raison ne s'oppose à ce qu'il en fasse autant vers le SW, vu la similitude des lieux.

Un autre if de 1 m. 20 de haut existe à 1330 m. dans un lapiaz de faible boisement, au lieu dit la Croix du Vuarne, au sud du Brassus. Malgré l'altitude et l'exposition NW., sa végétation est bonne et chaque année, il allonge ses rameaux de quelques centimètres. Il n'en est, sans doute, pas beaucoup en Suisse, qui le dépassent en altitude.

*Teucrium chamædrys*. A la localité du Lieu, déjà signalée, il faut ajouter: Mollendruz, la Côte du Rocheray, et la Sèche de Gimel 1320 m.

*Vinca minor*. Voilà une espèce de la région sylvatique plutôt inférieure et que l'on ne s'attendrait pas à trouver à 1200 m. Effectivement, elle existe à cette altitude sur l'alpage le Chalet neuf des Esserts du Lieu, couvrant à l'intérieur d'une forêt mélangée d'épicéas et de hêtres, une surface supérieure à une are. L'endroit est désert, non passant, éloigné de toute habitation et l'on ne peut pas admettre que l'on ait affaire à une colonie provenant d'un jardin. Son endémisme est incontestable.

Les espèces suivantes appartiennent à la flore adventice. Introduites sous forme de graines mélangées à des semences de plantes cultivées, elles n'ont, en général, qu'une existence éphémère:

*Holcus lanatus*, Les Sauges, près Le Sentier.

*Orlaya grandiflora*, idem.

*Trifolium incarnatum*, culture à Bonport.

*Trifolium procumbens*, voie ferrée, Le Lieu.

*Dianthus armeria*, voie ferrée, Le Rocheray.

*Salvia verticillata*, grève du lac, l'Abbaye.

*Corydalis cava*, dans une haie, Le Sentier.

A proximité de la gare du Pont, dans une gravière, on peut voir une jeune plantation très prospère de vernes. Une autre, composée comme celle-ci, d'*Alnus incana* et *rotundifolia*, existe sur la rive orientale du lac de Joux, au lieu dit Chez-Grosjean. Effectuée en 1910, elle est fort vigoureuse et comprend de nombreux individus atteignant 3 m. de haut, produisant des cônes et des graines en abondance. Sans cela, le genre *Alnus* n'existe pas à la V. de J. La preuve est ainsi faite qu'il est capable d'y vivre et même très bien. Cependant, son acclimatation ne pourra être considérée comme définitive que lorsque l'on aura observé des pieds issus de graines. Or, jusqu'ici cette preuve n'existe pas et tous les jeunes sujets que l'on voit à proximité des pieds plantés, sont à envisager comme des rejets de souche ou des drageons.

Ajoutons encore qu'une plantation d'aulnes a été effectuée, récemment, par M. Pillichody, inspecteur forestier, au lieu dit la Combe des Mines, à Praz Rodet, extrémité SW de la Vallée.

Le botaniste voyageant à la V. de J., que ce soit dans la région inférieure ou sur celle des sommités, observera sûrement un certain nombre d'espèces purement alpines et d'espèces du Jura méridional qui vers le nord ne dépassent pas le Reculet ou la Dôle:

*Papaver alpinum*.

*Biscutella lævigata*.

*Papaver rhæticum*.

*Hutchinsia alpina*.

*Trifolium badium*: Roche Champion (Risoux).

*Trifolium spadiceum*: Sentier-Moulins; indigène au Solliat.

*Androsace lactea*: au Mont Tendre.

*Saxifraga cuneifolia*: Mont de Bière.

Dans la seconde catégorie:

*Erysimum ochroleucum*.

*Sideritis hyssopifolia*.

*Cephalaria alpina*.

*Minuartia liniflora*.

*Arenaria grandiflora*.

*Paradisica liliastrum*.

*Veronica fruticulosa*.

*Saxifraga moschata*.

Toutes ces espèces se reproduisent et se propagent depuis 35 à 40 ans et peuvent être regardées comme absolument naturalisées. On est redevable de leur acclimatation à un botaniste amateur qui, après les avoir cultivées dans son

jardin au Sentier, en a prélevé les graines et les a répandues un peu partout.

Citons encore pour terminer un certain nombre d'espèces qui, le long des flancs du Jura, atteignent le col de Mollendruz, mais n'ont pas encore franchi le seuil:

*Brunella grandiflora.*

*Melissa melissophyllum.*

*Hepatica triloba.*

*Galium silvaticum.*

*Ilex aquifolium.*

*Sedum mite.*

*Pteridium aquilinum.*

On peut croire que la présence de cette dernière est liée à celle du glacier alpin dont on peut suivre la trace jusqu'au col ou presque. Elle ne le franchira probablement pas, car, ainsi qu'on le sait, le glacier du Rhône n'a pas pénétré à la V. de J.

Parmi les espèces introduites, il y a encore lieu de citer le *Pinus strobus* dont il existe de très nombreux pieds, plus ou moins prospères, sur la côte des Esserts de Rive, au sein de la forêt d'épicéas et de hêtres.

---